

# Good Living

**Proposition de nouvelles règles d'urbanisme ambitieuses pour toutes les rues, places et tous les bâtiments pour faire de Bruxelles une ville où chacun peut bien vivre.**

Juillet 2022

# Histoire

- 2006 : RRU actuel
- 2014-2019 : projet de nouveau RRU
- 2019 : enquête publique
- Pendant ce temps : étude d'impact, covid, changement de paradigme
- 2020 : décision politique de Vervoort et Smet d'opter pour un nouveau cadre ambitieux
- 2021 : comité d'experts des recommandations
- 2021 - 2022 : groupes de travail avec toutes les parties prenantes importantes
- Juillet 2022 : adoption du texte



# Ambitions

- Un cadre à l'épreuve du temps pour la ville d'aujourd'hui et de demain.
- Le changement de paradigme se traduit dans les réglementations.
- Réglementation basée sur des objectifs, plus sur les règlements détaillés comportant de nombreuses dérogations.
- La zone non bâtie devient centrale.
- Une vision ambitieuse et cohérente à tous les niveaux.

# 1. Espaces ouverts



# 2. Urbanité



# 3. Habitabilité



# 1. Des espaces ouverts

- Où il y a la place pour jouer, se détendre et faire des rencontres.
- Où chacun peut se déplacer agréablement et en toute sécurité.
- Qui ont un impact positif sur l'environnement et le climat.





Maximum

50%

de toutes les rues  
réservé au transport  
motorisé individuel.

Minimum

50%

de toutes les rues  
réservé aux piétons,  
cyclistes, transports  
publics, arbres et  
buissons, bancs, jeux...



Good  
Living



Good Living

**Les endroits très fréquentés disposeront de bancs, toilettes, fontaines d'eau potable, jeux et autres mobiliers urbains...**

**Toutes les voiries bruxelloises bénéficient d'infrastructures cyclables adaptées, en fonction de la hiérarchie des voiries dans Good Move. Trafic de transit ? Piste cyclable séparée.**



**Toute piste cyclable séparée sera de couleur ocre. Toute piste cyclable séparée unidirectionnelle fera au moins 1,8m de large. Toute piste cyclable séparée bidirectionnelle fera au moins 3m de large.**



Tous les trottoirs feront au moins 2m de large.

KUNST

BOITE D  
NACH



Good Living

Interdiction du stationnement en épi et en perpendiculaire.



**Seul le stationnement  
en parallèle  
de la circulation sera  
encore autorisé.**



**Good  
Living**

**Stationnement devant les monuments protégés, les écoles, parcs, lieux de culte et des institutions culturelles est interdit.**



**Dans chaque rue, au moins 10 à 15%  
de la surface totale réservée  
aux arbres et plantes en pleine terre.**

**Eau Water**

### Les dispositifs de rétention et d'infiltration de l'eau de pluie

**La commune de Forest s'illustre sur la mise en place de maillages « pluie ».** Ces dispositifs de rétention et d'infiltration des eaux de pluie sont en cours de mise en œuvre. Ils permettent de séparer tout ou une grande partie des eaux de pluie récoltées du réseau des eaux usées.

**Les avantages de ces aménagements sont nombreux :**

- réduire le risque d'inondation
- améliorer le drainage des eaux sales et de pollution vers le milieu naturel
- améliorer le sol, tempérer et enrichir les eaux de pluie et réduire l'évaporation et l'évapotranspiration
- améliorer le caractère environnemental et paysager de l'espace public.

Vous trouvez des informations plus détaillées sur le site de la commune de Forest : <http://www.forest.brussels.fr/services-communaux/gestion-des-eaux/les-maillages-pluie>

**Comment fonctionne un dispositif de rétention et d'infiltration de l'eau de pluie ? Quelle est son utilité ?**

**Le jardin de pluie / le noue paysagère :** Il s'agit d'une légère dépression dans le sol qui forme une bande paysagère et qui permet de collecter les eaux de ruissellement, de les stocker temporairement puis de les évacuer par infiltration naturelle.

**Le massif drainant :** Il s'agit d'une sous-structure sous-mat d'une voirie, d'un trottoir ou d'une place de stationnement composée de matériaux drainants (comme par exemple, des graviers) d'une dalle qui laisse des interstices pour le stockage de ruissellement qui permet également de collecter, stocker et puis évacuer les eaux de ruissellement par infiltration naturelle ou de manière altérée vers l'égoût lorsque l'infiltration n'est pas possible.

**Principe d'un jardin de pluie / noue paysagère**  
Principe van een retenend landschapswed

**Principe d'un massif drainant**  
Principe van een drainagebed

### Voorzieningen voor de retentie en de infiltratie van regenwater

**De gemeente Forest werkt aan een regenwaternetwerk.** Dit worden voorzieningen aangebracht voor de retentie en de infiltratie van regenwater. Zo wordt het ongewenste regenwater geheel of gedeeltelijk van het afvalwaternetwerk.

**Dat heeft heel veel voordelen :**

- Het risico op overstromingen daalt
- Er komt meer infiltratie van water in de natuur terecht
- De bodem wordt doordrukt en verzorgd van regenwater en zorgt voor versterking en voeding van planten
- De milieu en landschapskwaliteit van de openbare ruimte wordt bevordert.

Meer info op de website van de gemeente Forest : <http://www.forest.brussels.fr/services-communaux/gestion-des-eaux/les-maillages-pluie>

**Wat werkt een voorziening voor de retentie en de infiltratie van regenwater? Welke er het nut van?**

**Retentie / landschapswed**  
Dat is een lichte depressie in de bodem, die een landschapswed vormt en die het mogelijk maakt regenwater op te vangen, tijdelijk op te slaan en vervolgens af te voeren door natuurlijke processen (infiltratie).

**Drainagebed**  
Dat is een constructie van een weg, trottoir of parkeerplaats, bestaande uit drainage materialen die ervoor zorgen dat het regenwater dat erbinnenvalt kan infiltreren in de bodem. Het heeft ook mogelijk maakt regenwater op te vangen en vervolgens af te voeren door natuurlijke processen of naar een rioolnetwerk via infiltratie met regelgeving.

Intégration de la gestion des eaux pluviales pour tout réaménagement de l'espace public.

**Les bâtiments d'une surface de plancher de plus de 1000m<sup>2</sup> disposeront d'un espace ouvert avec des équipements accessible à tous les usagers du bâtiment.**

**75% de la surface non bâtie d'un terrain  
sera de pleine terre.**



Clear Channel

Mog O'Ferrall  
54605

**Interdiction de la publicité  
dans les espaces ouverts privés.**



**La publicité dans les espaces publics sera rationalisée et limitée.**



**Les publicités lumineuses seront éteintes entre 22 heures et 7 heures du matin.**

## 2. Urbanité

- "Respecter le passé. Créer l'avenir !"
- Pour une architecture de qualité et le respect de notre patrimoine.
- Pour des logements de meilleure qualité conservant les espaces ouverts.
- Pour des bâtiments durables et multifonctionnels.

**La rénovation sera privilégiée pour tous les bâtiments existants. La démolition ne sera autorisée que dans des circonstances très exceptionnelles.**



**Tout projet de rénovation ou de construction prévoira à l'avenir la possibilité d'ajouter d'autres fonctions.**

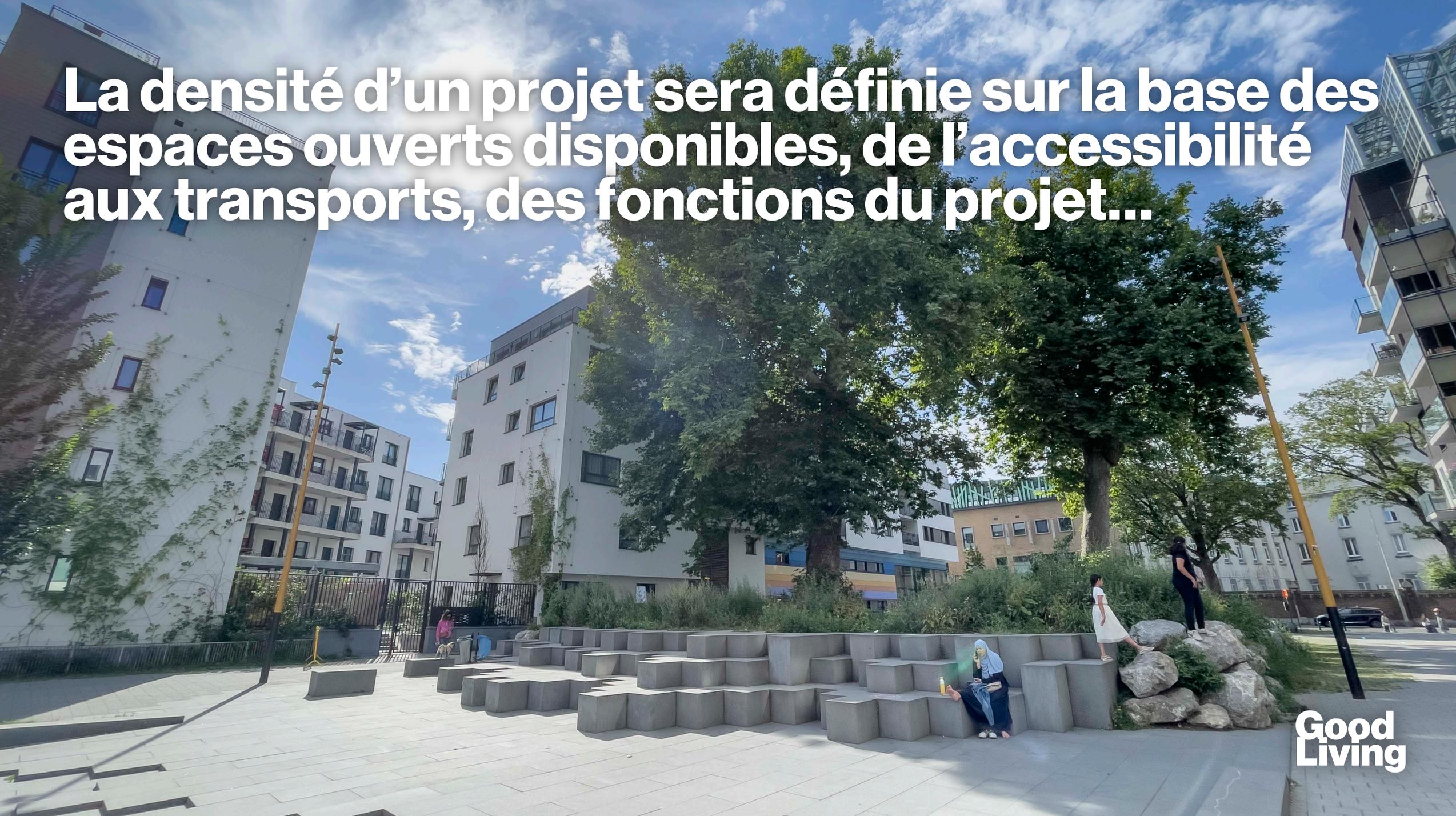


**Tout projet de rénovation ou de construction aura un impact positif sur le climat et la biodiversité.**



**Tout projet de rénovation ou de construction intégrera la gestion des eaux pluviales.**

**La densité d'un projet sera définie sur la base des espaces ouverts disponibles, de l'accessibilité aux transports, des fonctions du projet...**



**Au moins 30% des terrains restera non bâti.**



**Les toitures plates de plus de 20m<sup>2</sup> serviront de toitures vertes, de terrasses, pour l'agriculture urbaine ou des panneaux solaires.**

IVES

Conni Kaminski

La publicité en façade et les enseignes se feront plus esthétiques et subtiles. Toute enseigne aura une surface maximale de 0,75m<sup>2</sup>.

# 3. Habitabilité

- Pour répondre aux divers modes d'habitation d'aujourd'hui et de demain.
- Pour garantir la sécurité, le confort et l'accessibilité.
- Pour combiner différentes fonctions urbaines.

**La surface minimale d'une unité de logement sera définie sur la base du nombre de chambres.**



**La surface minimale des équipements collectifs augmentera avec le nombre de chambres dans l'unité de logement.**

**Le co-living sera clairement cadré et réglementé. Une unité de co-habitation peut compter un maximum de 15 chambres, et devra prévoir au moins une salle de bains et des toilettes pour 3 chambres. Une attention particulière sera accordée à l'acoustique.**

**Tout logement disposera d'un espace extérieur  
privatif d'au moins 4m<sup>2</sup>. Augmentation de 2m<sup>2</sup>  
par chambre supplémentaire.**

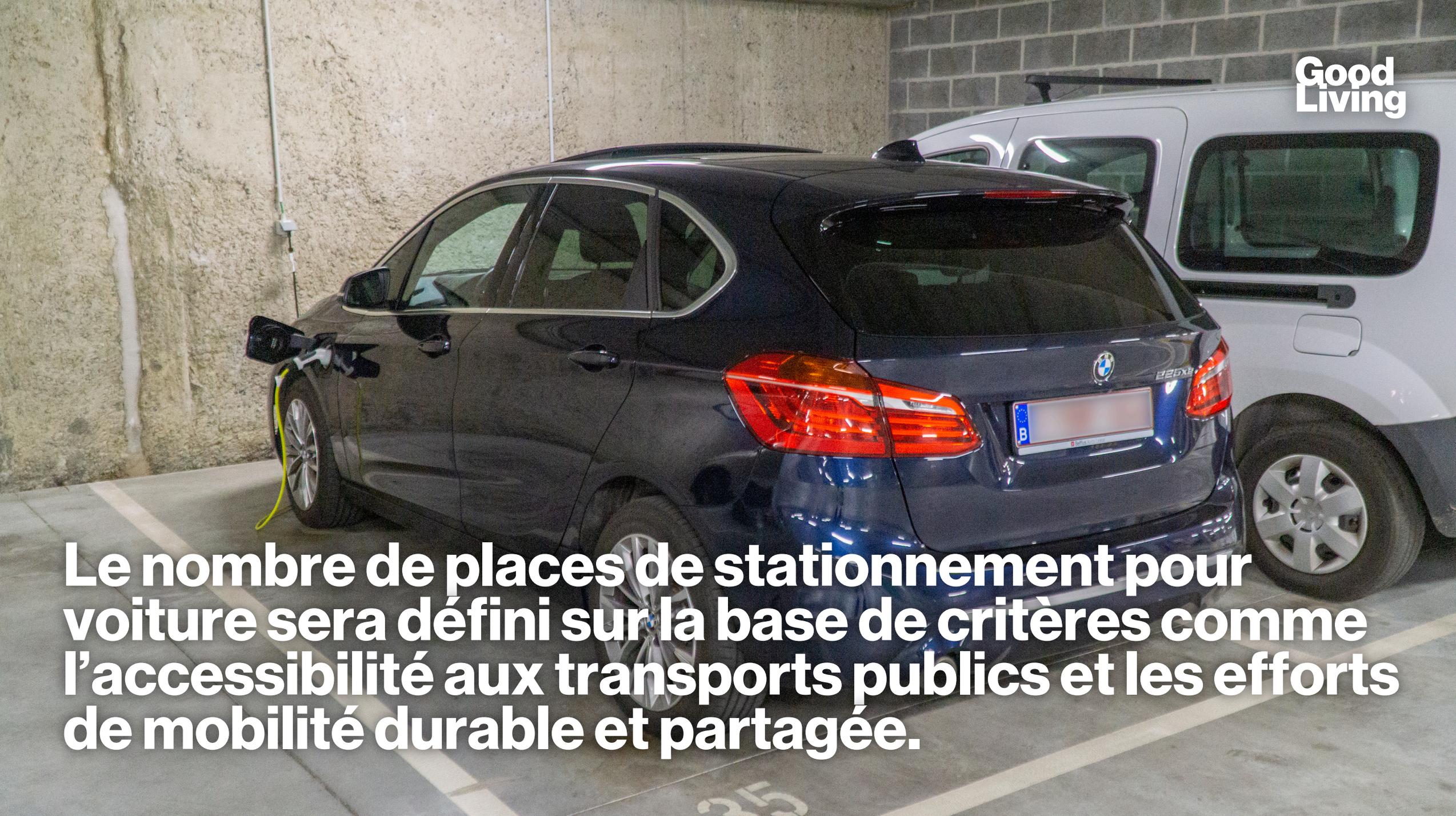
**Tout logement de plus d'une chambre aura  
des fenêtres dans au moins deux directions.**

**Tout bâtiment à logements multiples de plus de 1000m<sup>2</sup> doit avoir au moins 10% de logements adaptables pour les PMR.**

**Une habitation divisée en plusieurs logements  
devra compter au moins un logement de trois  
chambres ou plus.**

A photograph showing six bicycles parked in a row against a grey stone wall. The bicycles are of various models, including city bikes and e-bikes, and are equipped with rear racks and red rear lights. The setting appears to be a secure parking area, possibly in a residential building, with a concrete floor and a white pillar with a red stripe on the right side.

**Tout immeuble de logements devra avoir au moins une place de stationnement de vélo qualitative et sécurisée par chambre.**



**Le nombre de places de stationnement pour voiture sera défini sur la base de critères comme l'accessibilité aux transports publics et les efforts de mobilité durable et partagée.**

**Tout logement étudiant individuel aura une superficie minimale de 24 m<sup>2</sup>.  
Toute chambre d'un logement étudiant collectif aura une superficie minimale de 12 m<sup>2</sup>.**

**Toute unité de logement aura un espace extérieur faisant au moins 10% de la surface totale. Cet espace extérieur peut être partagé entre plusieurs unités de logements.**



# Outils supplémentaires

- Une carte actualisée de la densité de population
- Une mise à jour du plan régional d'aménagement du territoire
- Le vade-mecum de l'espace public
- L'outil "BAF+" pour le potentiel de biodiversité
- L'outil "Conception réversible"
- L'outil "TOTEM"
- Une mise à jour de la cartographie du son
- Une mise à jour des cartes d'inondation

# Prochaines étapes

- **Septembre 2022** : première lecture définitive par le gouvernement.
- **Automne 2022** : enquête publique et cycles de consultation avec les communes et les autorités régionales.
- **Printemps 2023** : deuxième lecture par le gouvernement
- **2023** : formation
- **Janvier ou Juillet 2024** : entrée en vigueur

A large, ornate, light-colored building with a clock tower, surrounded by lush green trees and a public square with a fountain and people.

**Donnez votre avis...**

**...via l'enquête publique de cet automne.**

**Good  
Living**